

Metz, le 13 octobre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la Ville de Thionville
Hôtel de Ville
Rue Georges-Ditsch – BP 30352
57125 THIONVILLE Cedex

OBJET : Dossier de déclaration concernant la gestion par infiltration des eaux pluviales
du projet de construction de l'EHPAD Sainte Madeleine à THIONVILLE

Mesures d'affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2022-00387

P.J. : - 1 courrier d'acceptation + 1 récépissé de déclaration
- 1 dossier de déclaration + Note complémentaire + 1 fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de
l'environnement (loi sur l'eau), concernant l'opération suivante :

**Gestion des eaux pluviales par infiltration du projet de construction de l'EHPAD de Sainte
Madeleine - Route de Guentrange à THIONVILLE**

Ce dossier a été déposé par le président de la Fondation Lenternier.

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration, de la note complémentaire et de la fiche descriptive
du IOTA ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n° 57-2022-00387, accompagné du courrier
d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER